

ADDIP

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'IDENTITE DES PYRENEES

Coordination Pyrénéenne ADDIP - CONTACT: coordination.addip@gmail.com

Tél: 06 72 43 85 02 - 06 30 36 97 52 - 06 71 66 91 85

Objet : Comité de Massif jeudi 12 mai 2016

Foix, le 11 mai 2016

Madame, Monsieur,

Le jeudi 12 mai prochain, le Comité de Massif des Pyrénées se réunit à Toulouse et vous avez l'honneur de siéger dans cette instance essentielle de la gouvernance pyrénéenne.

L'ordre du jour prévoit qu'y soit exprimé : « *l'avis du Comité de Massif sur le futur plan de gestion de l'ours des Pyrénées* », en regard des propositions de la commission SPVB.

Par ailleurs, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, a souhaité que le préfet de région consulte le Comité de massif au sujet du lâcher imminent d'un ours slovène en Catalogne dans le cadre du programme Piroslife. Cette consultation ne saurait toutefois se substituer à la consultation des populations directement concernées comme en dispose l'Article 22 de la Directive Habitats.

Life est l'instrument financier européen qui met en œuvre la directive Natura 2000 et ce programme y fait référence. Or la directive est très claire quant à de telles réintroductions : **elles ne sont pas obligatoires et ne peuvent avoir lieu qu'après consultation appropriée du public concerné** (article 22, voir fiche ci-jointe). Ce public est aujourd'hui totalement ignoré, il n'a pas été consulté.

Le programme Life Europe FE13 NAT/ES/001394 est donc hors la loi : transfrontalier mais s'exonérant de la consultation appropriée du public concerné imposée par la loi.

Nous appelons nos représentants au Comité de Massif à faire respecter la loi :

- Intervenir pour que ce programme, en l'état illégal, soit immédiatement annulé au niveau européen d'où il émane ;
- Invalider toute préconisation de la commission SPVB à lâcher des ours sur le versant français, pour les mêmes motifs,
- Si nécessaire porter le programme LIFE13 NAT/ES/001394 devant les instances judiciaires appropriées, européennes notamment, pour non-respect de l'article 22 et caractère illégal de ce programme, afin que soient condamnés les responsables de cette manipulation et annulés ses effets si entre temps cet ours avait été lâché, ce qui signifie le retirer du milieu.

De son côté, l'ADDIP engagera s'il le faut une même action envers les responsables et bénéficiaires du programme Piroslife, lesquels émargent à 2,8 millions d'euros dont 80% de fonds européens : la Généralité de Catalogne, le Conseil Général d'Aran, la Fondation Oso Pardo, l'Université de Lleida et la Sté Forestière Catalane.

L'ADDIP, qui sommes-nous ?

Depuis 2002, l'ADDIP coordonne les actions de la communauté montagnarde pyrénéenne face à l'agression que représente l'expansion des grands prédateurs contre nos modes de production et d'usage de l'espace montagnard. Apolitiques et asyndicales, ses 5 associations, l'aspap (09), l'aspaa (11), l'adip31 (31), l'aspp65 (65) et la ftem (64) rassemblent plusieurs milliers d'adhérents : éleveurs, citoyens, syndicats, collectivités locales, acteurs du développement économique.



Par deux reprises, le Comité de Massif s'est prononcé contre les introductions d'ours.

Madame la Ministre a déclaré publiquement donner la priorité au pastoralisme dans les Pyrénées lors de sa venue à Cauterets le 20 juillet 2014.

De nombreux élus du Comité de Massif nous ont déjà signifié leur adhésion à notre démarche. Nous organiserons un rassemblement de représentants des vallées pyrénéennes en soutien à leur action à 13H30 devant la préfecture. Nous vous invitons à nous y rejoindre.

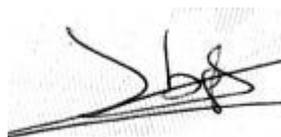
Des représentants du versant espagnol dont le Coordinateur national du syndicat agricole catalan l'Unio de Pagesos seront des nôtres. Une conférence de presse sera organisée pour démontrer que des deux côtés des Pyrénées, il n'y a pas d'acceptation sociale face à l'ensauvagement du massif.

Ensemble, nous viendrons défendre notre modèle de développement durable pyrénéen, fondé sur un pastoralisme vivant et renouvelé, créateur de biodiversité, de ressources économiques et socle indispensable aux autres activités dont le tourisme.

Comptant sur votre présence et votre mobilisation,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Marie-Lise BROUEILH, Présidente de l'ADDIP



PJ : FICHE-OUTIL historique des programmes européens LIFE

L'ADDIP, qui sommes-nous ?

Depuis 2002, l'ADDIP coordonne les actions de la communauté montagnarde pyrénéenne face à l'agression que représente l'expansion des grands prédateurs contre nos modes de production et d'usage de l'espace montagnard. Apolitiques et asyndicales, ses 5 associations, l'aspap (09), l'aspaa (11), l'adip31 (31), l'aspp65 (65) et la ftem (64) rassemblent plusieurs milliers d'adhérents : éleveurs, citoyens, syndicats, collectivités locales, acteurs du développement économique.

